



Listen to this article

**QUESTION** : (1911) Quelqu'un peut-il être dans la condition du Parvis sans jouir de la faveur de Dieu ?

**REPONSE** : Le Parvis du Tabernacle représentait une condition de faveur divine. Mais le Tabernacle représentait la faveur divine dans un sens et à un degré encore plus élevés.

Au temps présent, le Parvis représente la condition de tous ceux qui, manifestant leur foi en Dieu, s'approchent de plus en plus près de Lui pour Le servir. De tels serviteurs jouissent de la faveur divine du fait de leur esprit de fidélité qui les conduit progressivement à connaître et à accomplir la volonté parfaite de Dieu. Celle-ci, en ce qui concerne tous les appelés de cet âge, est qu'ils Lui présentent leurs corps en sacrifice vivant, saint et agréable par le mérite imputé de leur Avocat - leur Rédempteur. Mais si, après avoir eu cette occasion favorable de connaître et d'accomplir Sa volonté ils hésitent et refusent d'aller jusqu'à la consécration, dès lors leur course sera une course rétrograde ; bénéficiant de moins en moins de la grâce divine, ils se retrouveront finalement à nouveau dans le monde. Or déjà les desseins de Dieu les concernant sont magnanimes car ils auront leur part avec l'humanité en général des miséricordieuses dispositions prévues par la Nouvelle Alliance durant le règne millénaire du Messie.

Ceux qui font l'alliance du sacrifice et qui, de ce fait, passent du Parvis dans le Saint, entrent sous la plus grande des grâces de Dieu comme enfants de Dieu et cohéritiers de Jésus. Mais si, plus tard, ils hésitaient craintivement et négligeaient de parfaire leur sacrifice, ils ne pourraient rester en communion aussi étroite mais seraient, en fin de compte, chassés dans le Parvis. Là, effectivement, ils resteront sous la faveur divine comme Grande Multitude à moins qu'ils ne se retirent tout à fait, auquel cas la seconde mort sera leur part.

-696- =====